



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

LIFE BIOBEST

**ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN
ŒUVRE DU TSB EN FRANCE**

LYON – 13/03/2024

1

PRÉSENTATION D'AMORCE



AMORCE EN QUELQUES MOTS

Principale association de collectivités et de leurs partenaires du secteur privé et associatif, spécialisée dans les domaines des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur ainsi que de l'eau et l'assainissement.



- Association Nationale (loi 1901), créée en 1987
- 17 représentants au Bureau
- 50 membres du Conseil d'Administration (dont 35 élus et 15 partenaires de collectivités)
- Équipe de 35 permanents
- Bureaux à Lyon et à Paris



+1130

ADHÉRENTS



2/3

DE COLLECTIVITÉS

Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats, conseils départementaux, conseils régionaux...

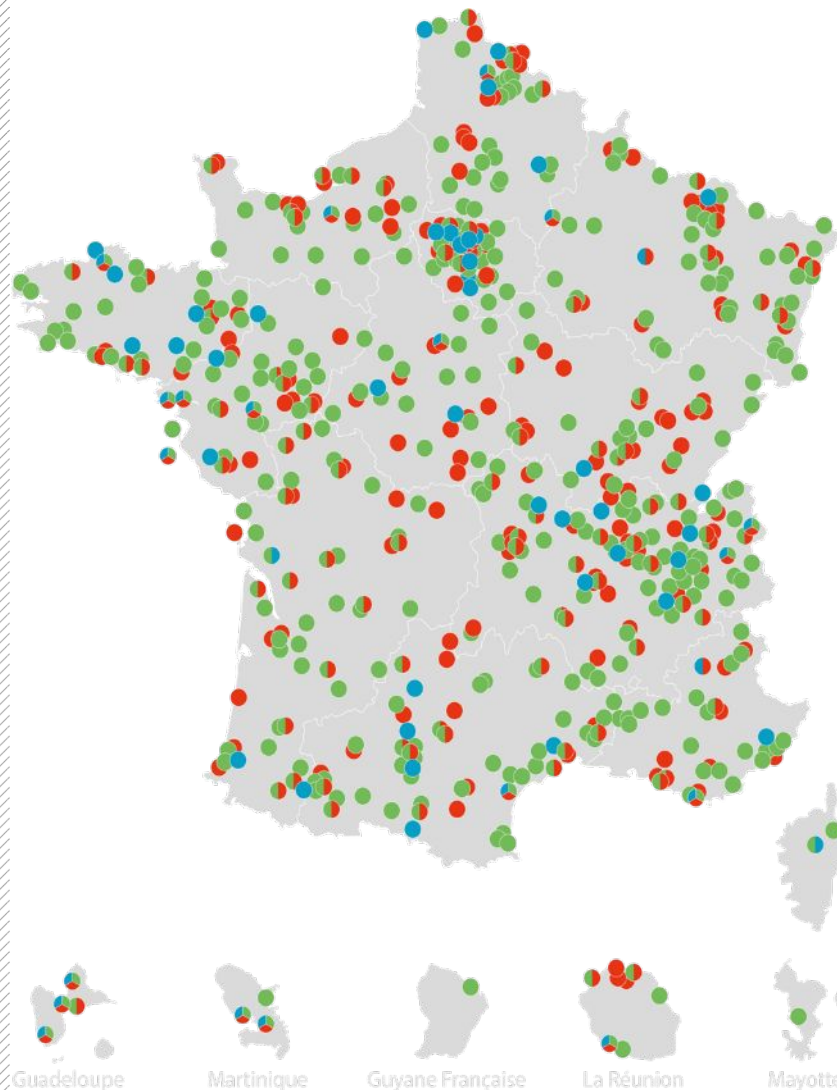
Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins)

1/3

DE PARTENAIRES DES COLLECTIVITÉS

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10 %



Légende :

- Adhérents déchets
- Adhérents énergie / réseaux de chaleur et de froid
- Adhérents eau

2

ETAT DES LIEUX DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



6 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS ORGANIQUES CONCERNÉS PAR LE TSB AU 31 DÉCEMBRE 2023



OMR : 254 kg/hab./an 16 Mt



Putrescibles : 83 kg/hab./an 5 Mt



Gaspillage alimentaire : 29 kg/hab./an 2 Mt

Objectifs 2030:

- -15% de DMA/ ratio par habitant (2010)
- -50% gaspillage alimentaire (dans la production et la consommation)
- 65% des DMA orientés vers la valorisation matière et organique en 2025

DÉJÀ 20 MILLIONS D'HABITANTS DESSERVIS EN FRANCE

EN CHIFFRES

10,6 millions de tonnes, c'est la quantité de déchets fermentescibles (déchets verts et déchets alimentaires) produits en France.

83 kg de biodéchets par an sont produits en moyenne par chaque Français. 81% sont des déchets alimentaires, 14% des déchets verts et 5% d'autres déchets putrescibles.

495 000 tonnes de biodéchets sont d'ores et déjà triés à la source et très majoritairement compostés (ADEME, 2023).

10 € par habitant et par an, ce sont les surcoûts estimés pour la mise en place de ce nouveau service à rendre à la population.

60 à 75% des coûts de gestion des biodéchets sont dus à leur collecte par le service public. Le traitement représente 10 à 20 %.



13 M d'habitants couverts par
solution de gestion de
proximité



7 M d'habitants desservis par
une collecte séparée

Au 1^{er} janvier 2024

1/3 de la population a donc accès à une solution de tri à la source des biodéchets

DIFFÉRENTES SOLUTIONS DIFFÉRENTS TERRITOIRES DIFFÉRENTS RÉSULTATS



Plusieurs sources :
mesure, enquêtes

**40 à 70
kg/hab
participant**

66* kg/hab pour le
compostage en bac,
24* kg/hab pour le
lombricompostage

* Source : enquête par
questionnaire auprès de
collectivités, tri à la source
ADEME. 2019



Source :
Étude RCC en 2022
Moyenne sur 9
collectivités



**39 kg/hab
participant**
10 kg/hab
desservi

**36 à 39* kg/hab
participant**

9 à 16* kg/hab
desservi



En PàP avec cuve
réductrice pour tous

Source : RPQS CA de Lorient

en 2021

37 kg/hab desservi

en 2010

34 kg/hab desservi



2021 : 153 kg/hab
dont 38% de biodéchets
(source caractérisations internes)



service PàP et AV (8%)
Total : 65% pop desservie

Source : RPQS CC Pays
Viroonnais

en 2021

20 kg/hab desservi



2021 : 166 kg/hab



En 2021 : 643 bornes,
soit **200 hab/PAV** et **4,8 tonnes/PAV**

Source : RPQS SMICTOM Alsace Centrale

en 2022

32 kg/hab desservi

en 2021

24 kg/hab desservi



2021 : 141 kg/hab
dont 43% de biodéchets
(source caractérisations internes)

Changement
nb levées par
fixe TI

Autres leviers importants:

- Concertation : usagers et utilisateurs du compost ou digestat
- Communication: mise en place, consignes de tri, finalités, performances, sites exemplaires...
- Facilité d'accès

LE FONDS VERT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES



Sont éligibles, les **études préalables et investissements** des :

- Etablissements publics à compétence traitement et/ou collecte ;
- Entreprises agissant dans le cadre du SPGD.

Dans le cadre d'une stratégie territoriale, les projets contribuent à :

- Mise en place d'une solution de gestion de proximité ;
- Aides au changement de comportement (guide composteur, communication, etc.) ;
- Mise en place de la collecte séparée ;
- Création ou modification d'une installation traitement (compostage & méthanisation, déconditionnement, hygiénisation).

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER INSUFFISANT

Ratios et coûts de la collecte des biodéchets triés à la source en fonction des choix de solutions de mise en place du tri à la source des biodéchets (Source SAGE Engineering 2023)

Gestion des biodéchets		Gestion de proximité		Collecte séparée	
Modes de collecte		Compostage individuel	Compostage partagée	Collecte en point d'apport volontaire	Collecte en porte à porte
Ratio de biodéchets triés à la source	kg/hab desservi/an	NA ¹	10 ²	32 ³	37 ⁴
Surcoût de la pré collecte et sensibilisation⁵	€ HT/hab desservi/an	Sans sac	4,3	1,7 ⁶	3,4
		Avec sac	NA	4,2 ⁷	5,9
Surcoûts de la collecte	€ HT/hab desservi/an	NA	0 à 6	6 à 8	15 à 20
Total des surcoûts	€ HT/hab desservi/an	4	4 à 10	8 à 14	18 à 24

¹40 à 70 kg/hab participant, 66 kg/hab participant pour le compostage en bac et 24kg/hab pour le lombricompostage (Source enquête ADEME 2019)

²Etude RCC en 2022, moyenne sur 9 collectivités

³RPQS SMICTOM, Alsace Centrale

Le tri à la source des biodéchets pourrait coûter aux collectivités locales jusqu' à **700 millions €/an sur 5 ans.**

AMORCE demande la pérennisation des aides publiques avec un soutien à hauteur de **50% des surcoûts supportés par les collectivités** soit une enveloppe à garantir de **450 millions d'euros par an sur 5 ans** contre 100 millions actuellement.

DES INCERTITUDES RÉGLEMENTAIRES

QUI PESENT SUR LA MONTEE EN CHARGE

- Avis du 6 décembre 2023 relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets dans le cadre du SPGD
- Réglementation "socle commun" des Matières Fertilisantes et Supports de Culture

Valoriser les matières organiques c'est :

- ✓ Lutter contre le changement climatique ;
- ✓ Préserver la qualité et la santé de nos sols ;
- ✓ Augmenter la résilience de notre agriculture ;
- ✓ S'engager dans la transition écologique des territoires en créant une économie circulaire locale.



“ En l'état actuel, ces textes remettent en cause le principe même de retour au sol des matières issues des déchets et des boues de station d'épuration ”

DES COLLECTIVITÉS RÉSOLUMENT ENGAGÉES MAIS EMPÊCHÉES

- **Renforcer et pérenniser l'accompagnement financier** pour être à la hauteur des coûts supportés par les collectivités ;
- Laisser aux collectivités le **libre choix des modes de tri et de traitement adaptés** à chaque territoire ;
- **Sécuriser réglementairement le retour au sol** de toutes les matières organiques dont la qualité le permet.

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :



Stéphane DURU
Responsable du pôle Déchets

sduru@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77



Le réseau national
des territoires engagés
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 